

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-168-2026

COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ
ET DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1, L. 1111-2 et L. 2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique dans sa partie réglementaire, et notamment son livre II consacré à l'exercice du droit syndical et au dialogue social (art. R. 251-1 à R. 254-93) ;

Vu la délibération n° 51-2022 en date du 11 avril 2022 portant création du Comité Social Territorial (CST) unique pour l'ensemble des agents de la Collectivité et du Centre communal d'Action Sociale ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 08 décembre 2022 ;

Vu l'information faite auprès des organisations syndicales représentatives concernant la vacance de sièges ;

Considérant la nécessité de fixer la composition du Comité Social Territorial de la commune de SAINT-MARCEL ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Sont désignés comme membres du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TITULAIRES	REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ SUPPLÉANTS
Michel RONFARD	Serge GONTHEY
Karine PLISSONNIER	Jean-François KICINSKI
Jean-Pierre GIRARDEAU	Catherine LEGROS
Nathalie GRAS	Lucien DESCOMBES

Article 2 : Le collège des représentants du personnel est composé de :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS	ORGANISATION SYNDICALE
Matthieu CILIBERTI	Eric BURDY	CFDT
Claudia DELAGE	Christophe MONVOISIN	CFDT
Frédérique ZAHRA	Vacant	CFDT
Valérie THEVENOT	Corinne ROCHET	CGT

Article 3 : Le Comité Social Territorial est présidé par Monsieur Michel RONFARD, Maire de la commune de SAINT-MARCEL.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et affiché dans les locaux de la Mairie de SAINT-MARCEL.

Fait à Saint-Marcel, le 03 août 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

